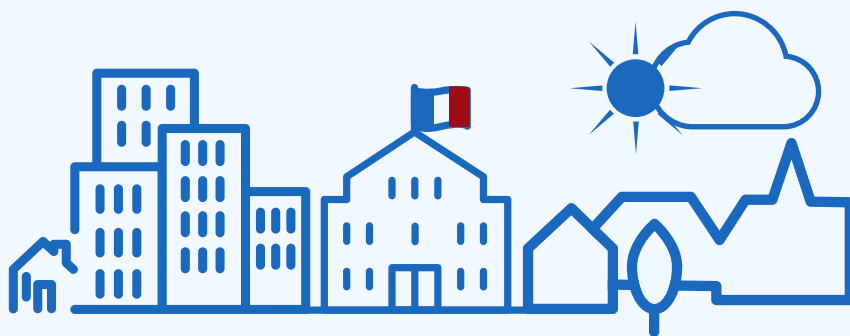


En 2026, plus de femmes élues dans les conseils municipaux, mais moins dans la fonction de maire

À l'issue des élections de mars 2026, l'obligation de parité des listes se traduit par une nette progression de la part des femmes au sein des conseils municipaux, particulièrement dans les petites communes. Cette part atteint 47 % en Corse. Si les nouvelles élues sont plus nombreuses que les nouveaux élus, seules 10 % des maires sont des femmes et elles n'administrent que 5 % de la population de l'île. En outre, le rajeunissement des conseils municipaux reste relatif, et ne s'accompagne d'aucun changement notable de leur composition socioprofessionnelle.



4 277

élus municipaux en Corse

Un grand pas pour la parité dans les conseils municipaux



47 % de femmes
dans les conseils municipaux

+9 points

Adjointes

**Conseillères
municipales**

Maires



**+10
points**



**+9
points**



**-1,4
point**

Par rapport à la précédente mandature



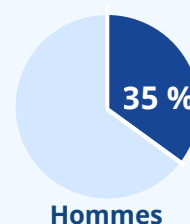
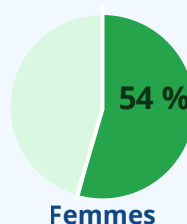
5 % de la population corse
vit dans une commune administrée
par une femme

Un premier mandat pour la moitié des élues municipales



● Part des nouvelles élues sur
l'ensemble des élues féminines

● Part des nouveaux élus sur
l'ensemble des élus masculins



La féminisation des équipes s'accompagne d'un relatif vent de rajeunissement

Part des élus municipaux de 60 ans ou plus



2025

48 %

2026

39 %

Les élus sont plus âgés à leur entrée en fonction



à la précédente
mandature



à l'élection 2026